



Separation suite a union libre

Par **marty**, le **18/06/2008** à **21:13**

Bonjour a tous et merci de m apporter une réponse si possible. Il s agit de situations fréquentes mais encore faut il être sûr de son bon droit quand ça arrive. Il s agit d une vie maritale qui a duré 15 ans : 1 enfant de part et d autre lors d 1 premiere union et un fils ensemble qui a 5 ans.

Une maison achetée en copropriété il y a 4 ans.... le couple se sépare suite a de fréquentes disputes et mr reste dans la maison.

. son ex est elle obligée de continuer a payer la moitié du crédit maison ? (puisque elle doit payer un nouveau loyer)

. la maison est "en vente" mais bien évidemment mr n est plus pressé (super plan le logement à moitié prix) à moins qu elle puisse lui réclamer un loyer puisque elle n occupe plus cette maison ??

. s il n est plus vendeur, a t elle un moyen de pression ?

. je pense qu elle obtiendra l aide juridictionnelle mais si elle n a pas d avocat pour une raison ou une autre, ma fille peut elle se présenter seule devant le juge ? et quels sont les arguments à présenter.

Je vous remercie de me permettre de lui fournir de bons conseils. A bientôt.